

Présidence : représentant du Ministère du travail – Absent.

Représentants des employeurs

-UNGE (présente)

-FENIGS (Présente)

-UNTEC (Présente jusqu'en milieu de matinée puis absente_ cf _question diverse)

Représentants des salariés

-BATI-MAT TP-CFTC (Présent)

-SYNATPAU-CFDT (Présent l'après-midi _ Absent le matin)

RELEVÉ DES DÉCISIONS COMMISSION MIXTE PARITAIRE

APPROUVE

DU MERCREDI 6 MARS 2024

9h30-17h

100 % Présentiel

TABLE DES MATIÈRES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :.....	2
II.	APPROBATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA CMP DU 7 FÉVRIER 2024 (HAR).....	2
III.	POINT SUR LA DÉNONCIATION. (HAR).....	2
IV.	ANALYSE DE L'ÉTUDE DE LA CCN GEOMETRE FAITE PAR LE CONSEIL (HAR).....	2
V.	QUESTIONS DIVERSES.....	2

I. Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des organisations présentes en l'absence de FENIGS et SYNATPAU.

II. Approbation du relevé des décisions de la CMP du 7 février 2024 (HAR)

DECISION

Le relevé des décisions est approuvé à l'unanimité des organisations présentes en l'absence de FENIGS et SYNATPAU.

III. Point sur la dénonciation. (HAR)

DECISION

Les questions soulevées lors de la CMP du 7 février 2024 n'ont pas été inscrites à l'ordre du jour de la réunion préparatoire du HCDS. La commission demande à la présidence de se renseigner sur l'avancement desdites questions et de l'instruction du dossier par le HCDS.

IV. Analyse de l'étude de la CCN géomètre faite par le conseil (HAR)

POSITION

La CMP a travaillé sur les deux premiers titres :

L'UNGE propose de fournir pour la prochaine CMP une nouvelle rédaction des 2 premiers titres tenant compte des commentaires de ce jour.

L'UNGE demande si une prise en charge paritaire est possible.

FENIGS : Favorable à la proposition de réécriture des titres 1 et 2 et, est favorable à la prise en charge paritaire.

SYNATPAU : Favorable à la proposition de réécriture des titres 1 et 2 et, est favorable à la prise en charge paritaire.

CFTC : Favorable à la proposition de réécriture des titres 1 et 2 et, est favorable à la prise en charge paritaire.

DECISION

La CMP valide la proposition et la demande de l'UNGE.

V. Questions diverses

Compte tenu de l'ordre du jour exclusivement sur le périmètre géomètre, l'UNTEC quitte la séance dans le courant de la matinée et demande à la CMP de ne pas participer aux frais de secrétariat de cette séance.

L'UNGE, FENIGS et la CFTC acceptent cette mesure pour cette séance.

La prochaine commission se tiendra en **présentiel** dans les locaux de l'APGTP 54 Bld Richard Lenoir 75011 PARIS.

Mercredi 10 avril 2024 de 9h30 à 17h

1. Approbation de l'ordre du jour **(HAR)**
2. Approbation du relevé des décisions de la CMP du 6 mars 2024 **(HAR)**
3. Point sur la dénonciation **(HAR)**
4. Poursuite de l'analyse de l'étude de la CCN géomètre faite par le conseil **(HAR)**
5. Lecture du premier document de réécriture des titres 1 et 2.
6. Questions diverses. **(HAR)**

Rappel du calendrier des commissions 2024

10/01/2024
07/02/2024
06/03/2024
10/04/2024
15/05/2024
12/06/2024
11/09/2024
09/10/2024
06/11/2024
11/12/2024